



**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 A 19H00**

**Salle de réunion Maison de la Vallée Verte**

Sur convocation en date du 5 novembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 10 novembre 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 19

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick - CHARDON Patrick - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric - SAILLET Patrick - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BOGILLOT Emmanuel - BRON Marc.

MMES VAUDAUX Célia – NOVEL Martine - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie.

Absent : BAUD-GRASSET Joël.

Absents excusés :

- SCHERRER Fabienne,
- BOSSON Jean-François,
- NAMBRIDE Christian,
- DETRAZ Laurent.

Pouvoirs :

- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : M. GUIBERTI Frédéric

Le quorum étant atteint, M. MUSARD Jean-Paul déclare la séance ouverte.

**I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Frédéric GUIBERTI est nommé secrétaire de séance.

**II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13/10/2025**

Le Président invite les élus à formuler d'éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est exprimé sur le fond du document.

Toutefois, M. Marc BRON indique ne pas avoir reçu le procès-verbal de la réunion en question, ce qui le conduit à s'abstenir.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal du 13/10/2025 est approuvé à la majorité des membres.



# Vallée Verte

## III. ESPACE SPORTIF POLYVALENT

### 1. Validation de l'Avant-Projet Sommaire

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, présente le plan masse du projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent. Il propose de soumettre au vote l'approbation de ce plan pour clôturer la phase Avant Projet Sommaire (APS) et transmettre un Ordre de Service à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour lancer officiellement la phase Avant Projet Définitif (APD).

M. CHARDON apporte plusieurs précisions techniques concernant les modifications apportées depuis le concours d'architecture.

#### Adaptations liées aux contraintes de site :

- Le hangar à sel communal étant maintenu, le stationnement nord a dû être réorganisé.
- Une partie du parking se trouvant en zone humide, les surfaces prévues initialement ont été réduites, fixant la capacité à environ 70 places au lieu d'environ 100 lors du concours.

#### Repositionnement des terrains :

- Le grand terrain de football est déplacé légèrement sur la droite afin d'éviter des zones de remblai instables.
- Le terrain de foot à 8 est recentré pour assurer la cohérence des circulations douces et garantir une bonne visibilité depuis l'entrée du site.

#### Tennis et équipements sportifs complémentaires :

- Le passage de trois à deux terrains de tennis permet de redonner de l'espace aux circulations et aux zones de détente. Les terrains de paddle ont été supprimés. Le terrain initialement prévu comme couvert est supprimé en raison des difficultés à maintenir les objectifs financiers. Le projet prévoit néanmoins une prédisposition à l'installation future de toiles de couverture, solution moins coûteuse et plus flexible.
- Une mini-piste d'athlétisme sur gazon synthétique est prévue dans le dégagement du terrain de football secondaire, pour disposer d'un outil d'éveil à l'athlétisme pour les plus jeunes.
- Une zone de lancer du poids est intégrée dans l'angle nord-est du terrain.
- Une piste de pumptrack est prévue.
- Deux terrains de basket 3x3 sont prévus.
- Des terrains de pétanque sont prévus au nord à proximité immédiate du bâtiment principal.
- Une aire de jeu pour les enfants est prévue au niveau de l'entrée piétonne.
- L'espace de fitness type street workout est matérialisé sur la carte mais ne sera pas prévu dans l'enveloppe globale de travaux. Ce sont des éléments qui peuvent facilement être rajoutés plus tard selon les marges financières futures.

#### Circulations et accessibilité :

- Un accès véhicule léger et éventuels bus au nord depuis la Route de Saxel avec une circulation à sens unique pour limiter les surfaces imperméabilisées et ne pas déborder sur la zone humide.
- Un accès piéton et mobilité douce au sud-est sur la rue Louis GUILLERMIN.
- L'espace est maillé par des cheminements essentiellement en gravillons. Il précise toutefois qu'une boucle est prévue en goudron pour le moment autour de la piste de pump-track pour faciliter l'initiation à la draisienne, au roller, au ski-roue, etc.

#### Bâtiments et aspects structurels :

- Les vestiaires actuels seront démolis.



## Vallée Verte

- Le bâtiment principal sera construit au nord du terrain, près des zones de stationnement pour un montant de 1.70 million d'euro. Ce bâtiment abrite un club house et des vestiaires mutualisés foot / tennis et deux appartements saisonniers pour pallier les difficultés de recruter du personnel saisonnier,
- Le bâtiment secondaire sera construit pour un montant de 135 000 € HT au sud-est près des tennis. Il sera en partie utilisé pour le tennis, pour les services techniques de la CCVV et pour des sanitaires publics.

M. CHARDON rappelle que le projet d'aménagement de l'espace sportif devait à l'origine avancer dans une temporalité très proche de celle du futur collège. Il ne s'agissait pas d'une stratégie planifiée de longue date, mais d'une opportunité de contexte : puisque le foncier autour de l'espace sportif est limité et que la CCVV ne dispose pas d'un budget extensible, la proximité des deux projets permettait d'éviter de réaliser des équipements lourds et redondants à quelques centaines de mètres de distance.

Il souligne qu'une piste d'athlétisme complète autour du terrain A11 aurait nécessité une emprise importante, obligeant la collectivité à supprimer plusieurs équipements sportifs et de loisirs pourtant essentiels au projet initial. Cela n'était pas souhaitable.

La construction du collège étant désormais différée, des questionnements et des critiques pourront apparaître. Dans l'attente, l'équipe projet a identifié des aménagements transitoires, sans vocation à remplacer les installations futures : une petite piste d'athlétisme en synthétique pour l'initiation, et une zone simple de lancer du poids à l'angle nord-est du site, permettant de maintenir a minima certaines pratiques.

En matière de budget, M. CHARDON rappelle qu'au stade concours, les architectes avaient rendu une estimation à 5 582 000 € HT. Dès la première réunion, la CCVV avait réduit cette enveloppe de 500 000 € en prévision de l'intégration des études géotechniques ce qui a conduit entre autres à l'abandon du tennis couvert et de l'espace de fitness. Au stade APS présenté ce soir, le coût du projet s'élève donc à 5 083 000 € avec des surcoûts techniques en partie intégrés pour un montant de 351 000 € liés à des renforcements de fondations et des terrains. Pour autant, les discussions avec le maître d'œuvre laissent penser qu'il faut s'attendre à un surcoût supplémentaire de l'ordre de 200 000 € en phase APD suite à l'intégration des dernières investigations géotechniques et du diagnostic de pollution des sols. Aujourd'hui, le chiffrage reste donc cohérent par rapport à l'estimation concours car des choix ont déjà été opérés pour contraindre le budget.

M. Frédéric GUIBERTI s'interroge sur la nécessité de réaliser le terrain de football secondaire en synthétique. Il estime, compte tenu des surcoûts, qu'il serait peut-être préférable de laisser ce terrain en gazon naturel. M. CHARDON répond que c'est effectivement quelque chose qui peut être envisagé pour contenir l'enveloppe mais cela se ferait au détriment de la mini-piste d'athlétisme qui peut servir de support pour de l'éveil à l'athlétisme. M. GUIBERTI propose d'étudier l'aménagement d'une ligne droite avec 4 couloirs sur la longueur du terrain de foot A11, ce qui pourrait être complémentaire avec les cheminements qui seront jalonnés.

M. Pierrick DUFOURD regrette qu'à chaque réunion un nouvel équipement soit enlevé. Il regrette qu'on demande au conseil communautaire de valider un APS car nous sommes pressés alors qu'il y a encore pas mal de choses qui sont incertaines sur la nature des équipements et sur les coûts. M. GUIBERTI répond que pour le foot il n'y a pas tant de remise en question, le grand terrain en synthétique n'est pas remis en question, il est absolument nécessaire. Il est simplement question d'avoir une réflexion sur le terrain secondaire pour contenir les surcoûts liés au sol. En ce qui concerne la ligne droite de 100 m ce n'est pas une grosse modification dans la mesure où il existe déjà une circulation de 5 m de largeur le long du stade.

M. Patrick CHARDON répond que c'est la vie classique d'un projet. C'est seulement au stade APD que les estimations s'affinent et qu'il faut faire des arbitrages. Le projet ne sera pas remis en cause, c'est simplement des adaptations techniques et financières. Le revêtement du terrain secondaire fait clairement partie des



## Vallée Verte

adaptations qui vont se jouer prochainement.

M. Vincent LETONDAL demande si les deux appartements correspondent bien aux appartements pour saisonniers dont on avait parlé. M. CHARDON répond que c'est effectivement pour être en mesure de loger par exemple le personnel saisonnier de la piscine (MNS, BNSSA) ou autre. Pour le moment nous sommes plutôt chanceux avec les Maîtres Nageurs Sauveteurs mais si un jour l'équipe doit être renouvelée, il peut être intéressant d'avoir un logement à proposer. M. LETONDAL demande si on connaît le coût des appartements. Le coût n'est pas détaillé mais il faut tabler sur environ 250 000 euros pour deux appartements de 50 m<sup>2</sup> à 2500 € le m<sup>2</sup>. M. LETONDAL n'est pas favorable à l'intégration de deux logements saisonniers, il n'est pas certain que cela soit le rôle de la collectivité et préfèrerait mettre ce budget sur des équipements sportifs. M. LETONDAL s'abstiendra pour les logements pas pour le projet.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Pierrick DUFOURD et Vincent LETONDAL)

VALIDE l'APS présenté ce soir.

AUTORISE le Président à émettre un Ordre de Service pour lancer la phase APD.

### 2. Demande de subvention DETR 2026

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, propose d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour ce projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent. Il rappelle que pour déposer un dossier DETR, il faut un projet suffisamment mature. C'est le cas ici avec l'APS qui est validé ce soir et l'APD qui devrait pourvoir être validé en janvier.

Cela permettrait de compléter les financements extérieurs obtenus en partie auprès du département de la Haute-Savoie.

M. CHARDON propose donc de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie.

Dépenses		Pourcentage
Montant travaux (hors options)	5 083 487	
Honoraires maîtrise d'œuvre	578 525	
Missions SPS et CT	72 000	
Etudes diverses	83 000	
Total dépenses	5 817 012	
Recettes		
Subventions :	4 400 000	
DETR	400 000	
Plan Ruralité (notifiée)	1 000 000	
FDIS 2024 (notifiée)	500 000	8,60



## Vallée Verte

FDIS 2025 (demandée)	500 000	8.60
FDIS 2026 (à venir)	1 000 000	17,20
FDIS 2027 (à venir)	1 000 000	17,20
Fonds propres	1 417 012	24,40
Total recettes	5 817 012	100.00

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour le projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent.

## IV. GYMNASIE INTERCOMMUNAL

### 1. Point sur procédure recrutement maîtrise d'œuvre

M. Patrick CHARDON, Vice-président en charge des travaux, informe le conseil que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 octobre 2025 afin de procéder à l'examen des candidatures déposées dans le cadre de la procédure restreinte relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase intercommunal de la Vallée Verte.

15 candidatures ont été reçues dans les délais et jugées recevables. Après analyse des capacités et des références au regard des critères fixés dans le règlement de consultation, la CAO a retenu cinq groupements admis à présenter une offre :

- N&BO Architectes,
- SG Architecte,
- Composite Architectes,
- EAD Architectes SERL,
- Architecture Énergie.

Une visite du site rendue obligatoire par le règlement de consultation avait été organisée le 26 septembre 2025. Le groupement mené par « Composite Architectes » s'est rapproché de la CCVV pour signaler en toute transparence qu'ils n'avaient pas participé à la visite du site. Conformément aux dispositions du règlement, cette absence rend la candidature de « Composite Architectes » non recevable.

En conséquence, par note interne de régularisation en date du 3 novembre 2025, la candidature du groupement « Composite Architectes » a été écartée, et le nombre de candidats admis à remettre une offre a été ramené à quatre.

Les candidats invités à poursuivre la procédure sont donc :

- N&BO Architectes,
- SG Architecte,
- EAD Architectes SERL,
- Architecture Énergie.



Ils devront remettre leur offre au plus tard le 25/11/2025 à 12h00. La CAO se réunira le jeudi 4 décembre à 14h dans la salle du conseil de la CCVV pour analyser les offres des 4 candidats et désigner l'attributaire.

## **2. Demande de subvention Fonds Verts.**

M. Patrick CHARDON propose d'effectuer une demande de subvention au titre du Fonds Verts pour le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase intercommunal. Le maître d'œuvre n'étant pas encore retenu, il n'est pas possible de déposer un dossier DETR / DSIL dans la mesure où le projet doit déjà être mature. Les dossiers fonds verts sont instruits au fil de l'eau, il faudrait pouvoir le déposer en début d'année pour qu'il reste des crédits.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à effectuer une demande de subvention au titre du Fonds Verts 2026 pour le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase intercommunal de la Vallée Verte.

## **V. FINANCES PUBLIQUES**

### **1. Décision Modificative (DM)**

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances informe les élus du Conseil Communautaire de la nécessité d'effectuer une décision modificative pour la restitution d'une caution locative et des ajustements mineurs.

M. COSTAZ s'aperçoit que le projet de DM contient une erreur ainsi, la Décision Modificative est reportée au mois de décembre.

### **2. Passage au Compte Financier Unique (CFU)**

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances présente au Conseil le principe du Compte Financier Unique (CFU), dispositif national qui remplacera, à partir de 2026, le compte administratif et le compte de gestion.

Cette réforme vise à simplifier la production des comptes, à améliorer la lisibilité des documents financiers pour les élus et à renforcer la cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.

Dans la continuité de la démarche de modernisation soutenue par la DGFIP, le CFU permettra :

- de rassembler dans un document unique les informations budgétaires, comptables et patrimoniales ;
- de dématérialiser entièrement le processus ;
- de bénéficier de contrôles automatisés améliorant la qualité des comptes ;
- de faciliter le dialogue entre les services de la CCVV et la trésorerie.

M. COSTAZ souligne qu'il serait possible de reporter la mise en œuvre d'un an, mais qu'une adoption dès l'exercice 2025 constituerait un gain d'efficacité et permettrait aux services de prendre rapidement en main ce nouveau cadre.

Les élus confirment leur accord avec cette approche. Il n'est pas nécessaire de délibérer.



## Vallée Verte

### **3. Convention de partenariat avec la DGFIP**

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances présente au Conseil la nouvelle convention de partenariat 2026–2028 proposée par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Cette convention s'inscrit dans la continuité de la collaboration déjà engagée avec les services du comptable public et vise à accompagner la modernisation des procédures financières de la collectivité.

Il rappelle que le document fixe des engagements réciproques autour de plusieurs axes de travail, établis conjointement après un état des lieux partagé entre la CCVV et la DGFIP. Cette démarche a notamment permis d'identifier des marges de progrès concernant la qualité comptable et l'efficacité des processus internes.

Les principaux axes de la convention sont brièvement présentés :

- Poursuivre la dématérialisation des échanges : L'objectif est de finaliser et fiabiliser les transmissions électroniques déjà largement engagées (PES ASAP, facturation dématérialisée, échanges normalisés).
- Rendre les procédures plus efficaces : Il s'agit notamment d'améliorer la chaîne de recouvrement et de rationaliser le fonctionnement des régies, afin de sécuriser et accélérer le traitement des opérations.
- Améliorer la lisibilité des comptes : Cet axe inclut l'accompagnement à la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), qui permettra une présentation plus claire des données financières et patrimoniales.
- Renforcer l'expertise commune : La DGFIP apportera un appui sur les questions fiscales, financières et domaniales, afin d'aider la collectivité à mieux appréhender les évolutions réglementaires.

M. COSTAZ précise que cette convention n'engendre pas de contrainte excessive pour la collectivité, mais qu'elle formalise un cadre de travail utile pour fluidifier les relations avec la trésorerie. Les élus confirment l'intérêt de ce partenariat, en particulier dans un contexte de procédures de plus en plus techniques.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la DGFIP.

### **VI. CARTE DE CADEAU DU PERSONNEL**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire comme chaque année d'offrir des cartes cadeaux à l'ensemble du personnel. Le montant proposé pour chaque agent est de 100 €.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition de carte cadeau pour le personnel pour un montant de 100 €.

### **VII. ALGECO ECOLE DE BURDIGNIN**

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, a demandé un devis à l'entreprise Kiloutou, qui a racheté la société Locamodule qui avait installé l'algeco.



Le montant du devis pour installer une surtoiture est de 10 320€ TTC dont 3 600 € HT de location qu'il conviendra de régler chaque année en plus de la location de l'algeco que nous remboursons à la commune de Burdignin pour un montant de 14 400€ environ TTC.

Considérant que les sommes sont élevées,

Considérant que l'algéco actuel ne semble pas convenir du fait de nombreux dysfonctionnements relevés par l'enseignant qui travaille au sein de cette structure et par les parents d'élèves,

Un devis pour remplacer l'algéco a également été demandé. Il faut cependant avoir à l'esprit que ces travaux ne peuvent se faire que durant les vacances d'été puisque cela implique de vider l'ancien algéco, le retirer, installer et raccorder le nouveau.

## VIII. INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Repas de fin d'année

M. le Président indique que deux dates ont été arrêtées pour le repas de fin d'année :

- Pour les élus, le jeudi 11 décembre 2025 au Get a Pan ;
- Pour le personnel, le jeudi 18 décembre 2025 aux Oies Sauvages.

### 2. Dates de voeux

COMMUNES	DATES	HEURES
Saint-André de Boëge	Le Samedi 03 janvier	Le matin
Boëge	Le Samedi 10 janvier	Le matin
Bogève	Le Samedi 10 janvier	Le soir
Habère-Lullin	Le Vendredi 16 janvier	19h00
Villard	Le Samedi 17 janvier	19h00
Habère-Poche	Le Vendredi 23 janvier	19h00
Saxel	Le samedi 24 janvier	18h00
Burdignin		
CCVV	Le lundi 26 janvier	19h00

### 3. Ancien local ADMR

M. le Président informe le conseil communautaire que la locataire devrait arriver à la fin du mois de novembre.

### 4. Appartement de la CCVV

Les locataires quitteront leur logement à la fin du mois de novembre, un état des lieux sera effectué et la caution restituée en fonction des travaux à prévoir.

M. le Président indique que la CCVV a reçu une trentaine de demandes et environ 12 dossiers ont été déposés.



## **5. Cinéma**

M. le Président explique que la caisse du Cinéma a cessé de fonctionner. Il a donc validé un devis pour permettre à l'exploitant de travailler convenablement. Le montant de la facture est de 3 188.40 €.

## **6. Transports**

M. Vincent LETONDAL, Vice-président en charge des transports, revient sur les échanges récents avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant les besoins de mobilité du territoire.

Il rapporte avoir participé à une réunion organisée à Morzine dans le cadre du secteur Chablais, en présence de la Vice-présidente régionale chargée des transports.

Deux propositions issues du terrain ont été transmises à la Région :

- Création d'une ligne Vallée Verte / Bons en Chablais pour rejoindre le CEVA : Cela permettrait d'offrir une alternative au trafic vers Annemasse et d'améliorer la régularité des trajets. Toutefois, le temps global de parcours resterait long (bus jusqu'à Bons en Chablais puis train jusqu'à Annemasse), sans gain majeur en durée mais avec un avantage en termes de fiabilité. La Région a néanmoins jugé la proposition intéressante et l'a inscrite pour étude.
- Amélioration des horaires de transport scolaire, en particulier le retour du soir : Malgré les efforts réalisés sur les départs du matin (avec des ramassages dès 6h45 au point le plus haut, à Habère-Poche au lieu de 6h30), les retours restent très tardifs le soir depuis Annemasse. Les difficultés proviennent notamment du "chaînage" des bus, dont certains assurent plusieurs circuits entre le collège de Boëge et les lycées annemassiens. Plusieurs élus relèvent que des dysfonctionnements persistent cette année, avec des retards fréquents et des retours parfois problématiques. Une piste évoquée serait de travailler avec Annemasse Agglo pour organiser des correspondances à Bonne, offrant plus de flexibilité aux lycéens et réduisant les attentes à Annemasse.

Ces deux sujets ont été pris en compte par la Région, mais relèvent d'une coordination complexe entre différentes autorités organisatrices de la mobilité.

## **7. OT Môle Brasse Tourisme**

Le Président informe les élus que la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) a engagé une réflexion concernant une éventuelle modification de la forme juridique de l'Office de Tourisme Môle Brasses Tourisme dont la commune de Bogève fait partie.

Cette démarche pourrait conduire à une évolution du fonctionnement ou du statut de l'office, mais elle est encore en phase d'étude.

Conformément aux informations transmises par la CC4R, les élus de la CCVV seront tenus informés des avancées et des décisions envisagées au fur et à mesure de la réflexion.

Le Président rappelle qu'il s'agit à ce stade d'une information simple, aucune décision n'étant demandée au Conseil.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Lutte contre le frelon asiatique**

Un échange nourri porte sur la multiplication des nids de frelons sur le territoire et sur les difficultés rencontrées pour organiser leur destruction, le dispositif départemental étant désormais épuisé. Plusieurs communes ont déjà dû financer elles-mêmes des interventions.



## Vallée Verte

Le Président rapporte les informations obtenues auprès de la CC4R, qui fonctionne en lien avec le GDS Savoie pour coordonner la destruction des nids. Voici le fonctionnement :

- la CC4R verse une subvention annuelle à GDS Savoie,
- la CC4R prend en charge les interventions au coup par coup.

M. Patrick SAILLET s'est saisi du dossier pour la commune de Boëge. Il essaie pour le moment de faire le tour des ressources locales et de comprendre la structuration de la lutte. Il estime qu'il faut associer destruction de nids et distribution de pièges pour une action efficace.

Face à l'urgence, les élus de la CCVV conviennent que, dans l'immédiat, il est nécessaire de poursuivre les prises en charge au niveau communal, afin d'assurer la continuité des interventions pendant la période à risque. En parallèle, ils proposent de préparer une action coordonnée au niveau intercommunal, qui pourrait associer destruction de nids et distribution de pièges.

Les élus soulignent qu'il est important que la CCVV s'approprie pleinement le sujet pour être en mesure de formuler une proposition structurée et harmonisée lors d'une prochaine séance.

### **2. SYANE**

Patrick SAILLET, délégué de la CCVV auprès du SYANE, fait un retour sur la dernière réunion du comité syndical.

Il informe les élus que le syndicat a décidé de mettre en place une centrale d'achat élargie, couvrant non seulement les marchés groupés d'énergie, déjà bien connus des communes, mais aussi un ensemble de prestations et d'équipements numériques.

Ce dispositif est soutenu financièrement par le programme européen ELENA, ce qui permet de le proposer gratuitement aux collectivités pendant trois ans. L'objectif est d'offrir un accès simplifié à des marchés mutualisés, tout en renforçant la capacité d'investissement des communes dans les domaines de l'énergie et du numérique.

Patrick SAILLET précise également que le SYANE envisage des ajustements statutaires destinés à améliorer son fonctionnement interne, notamment en facilitant l'obtention du quorum lors des réunions.

Les élus sont invités à être présents ou à donner procuration lors de la réunion du 11 décembre, au cours de laquelle ces modifications doivent être validées.

### **3. Accueil des gens du voyage**

M. le Président indique avoir échangé avec Mme Jessica Bocquet, référente « gestion de crise et ordre public – gens du voyage » à la Préfecture, afin d'obtenir des précisions sur les procédures applicables à la suite des questions posées par M. Vincent LETONDAL.

Selon les informations transmises :

- une procédure d'expulsion reste possible en cas de trouble à l'ordre public ou d'occupation illicite d'un terrain communal ou privé ;
- cette possibilité s'applique notamment dans les communes de moins de 5 000 habitants, ce qui concerne l'ensemble des communes de la CCVV.

Voici ce qui doit être mis en œuvre le cas échéant :

- constat par la gendarmerie d'une occupation illégale ;
- transmission d'une demande d'expulsion à la Préfecture en mettant en copie Mme BOQUET ;
- départ des familles dès le lendemain de l'arrêté préfectoral d'expulsion.

M. LETONDAL évoque également les nouvelles consignes préfectorales concernant les demandes d'installation



temporaire (cirques, etc.), qui tendent à limiter les possibilités de refus sans motifs solides liés à la disponibilité foncière ou à la sécurité.

Séance levée à 20h30